



MERCUROL  
VEAUNES

*Cœur du Pays de l'Hermitage*

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Commune de MERCUROL-VEAUNES

### Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2019

---

L'an deux mil dix-neuf, le 1<sup>er</sup> juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2019

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, FLEURET Alain, DAUJAN Nicolas, ORIOL Maurice, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BRECHBÜHL Franck, DESSITE Alain, DUMAS Olivier, GIOVANE Caroline, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, RABEYRIN Robert, RIOUX Serge, THEOLAIRE Joël, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : GUIBERT Annie pouvoir à BLAISE Véronique, ACHARD Arnaud pouvoir à DESSITE Alain, ASTIER Fabrice.

Absents : CASO Myriam, DEBEAUX Laetitia, MICHELAS Sébastien, PONTON Agnès, TROUILLET Vanessa.

Secrétaire de Séance : Mme BARRE Sylvie

---

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04 juin 2019 est approuvé.

Sur le choix du groupement d'entreprises pour la construction de la nouvelle école, Caroline GIOVANE remarque et souligne qu'elle s'est abstenue au nom des parents d'élèves qui regrettent qu'il n'y ait pas de cantine dans l'école et pas seulement en son nom.

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : le renouvellement des contrats PEC à l'école des Chassis. Accord à l'unanimité.

#### **CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet visant à :

- Réaliser un nouveau groupe scolaire rassemblant les deux écoles actuelles dont une est située en zone inondable. Elle a été inondée plusieurs fois et nécessite l'évacuation des enfants en fonction des alertes météo,
- Réaliser une bibliothèque,
- intégrer ces deux bâtiments au futur quartier qui sera composé d'un nouveau collège et d'équipements publics existants (salle de spectacle et équipements sportifs) permettant ainsi de mutualiser les accès, le stationnement.
- Acheter les terrains nécessaires à ces réalisations.

Un marché global de performance pour la conception et la réalisation de ce projet a été attribué au groupement dont le mandataire est ICARE Développement pour un montant de 3 998 229,16 € HT réparti comme suit :

- |   |                   |
|---|-------------------|
| - Conception :                              | 446 895,66 € HT   |
| - Réalisation du groupe scolaire :          | 2 842 254,29 € HT |
| - Réalisation de la bibliothèque :          | 343 129,58 € HT   |
| - Réalisation des aménagements extérieurs : | 365 949,63 € HT   |

Le coût de l'achat des terrains s'élève à 323 567,05 €.

Le Conseil :

Sollicite auprès du Département une subvention la plus élevée que possible pour :

- l'achat des terrains nécessaires à la réalisation de ce projet,
- la réalisation du groupe scolaire,
- la réalisation de la bibliothèque,
- la réalisation des aménagements extérieurs.

Sollicite auprès de la Région une subvention la plus élevée que possible sur l'ensemble du projet et demande également une subvention au titre du dispositif « Bonus Bourgs-centres ».

### **PERSONNEL – CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes.

Une aide financière de l'Etat est consentie sur ce type de contrat et des exonérations de cotisations sont appliquées.

Le Conseil décide de renouveler les postes Parcours Emploi Compétences (PEC) à l'école intercommunale des Chassis pour l'année scolaire 2019/2020 :

- Fonction d'ATSEM à raison de 35 heures par semaine,
- Service et surveillance des enfants de la cantine et entretien ménager de l'école à raison de 22,50 heures par semaine.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h20.

Le Maire,  
Michel BRUNET